

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 18 juin 2023

Présents : M. BARBOSA Edgar, M. BERTHE Cédric, Mme CHIAPPA Graziella, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme LAROUY-KERSUZAN Catherine, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre et Mme ROSOLEN Catherine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte à Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine et M. COMBE Antoine à Mme CHIAPPA Graziella.

Absents : M. GRANET Cyril, M. LOUBIERE Briec, M. MAZIERE Laurent.

M. DUSSEAUX Nicolas a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 30,

***Approbation du compte rendu de
la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2023***

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Décision modificative au réseau de chaleur Bois

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réaffectation des crédits est nécessaire pour couvrir le remboursement de la dette sous-évalué dans le budget réseau chaleur Bois.

DEPENSES INVESTISSEMENTS

1641 (16) → + 1.100,00€

2315 (23) → - 1.100,00€

TOTAL DEPENSES 0,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Convention avec la CDC Réolais Sud Gironde de mise à disposition d'un informaticien Gironde Numérique

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a contractualisé avec Gironde Numérique, la mise à disposition d'un équivalent temps plein d'emploi d'informaticien, qui peut être mis au service des 41 communes de la Communauté de Communes. Cet emploi vise à assurer 4 missions principales :

- Amélioration du Parc Informatique,
- Renouvellement du Parc Informatique,
- Être un interlocuteur compétent pour discuter avec les prestataires extérieurs,
- Amélioration des compétence des agents,

Cette mise à disposition serait consentie moyennant refacturation aux communes à hauteur de 125 € / an / ordinateur.

L'adhésion à cette prestation permettrait d'arrêter le contrat de maintenance en cours auprès de MDSI.

Après discussion et questionnement sur le coût des différents contrats, sur les prestations incluses, sur les durées d'engagement, il a été décidé d'approfondir l'analyse des apports de la convention avec la CDC par rapport aux contrats en cours avec MDSI.

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

Extension du périmètre Natura 2000

Le SMEAG agrandit le périmètre Natura 2000 le long de la Garonne. Le classement en zone Natura 2000 permet d'accéder à des programmes de protection et de restauration écologique. Ces programmes permettent de bénéficier soit directement d'aides financières, soit d'exonérations fiscales. Ils ne sont pas contraignants.

Il est demandé à chaque commune de leur territoire, l'extension de ce périmètre.

Cette proposition est mise au vote :

POUR : M. BARBOSA Edgar, M. BERTHE Cédric, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme ROSOLEN Catherine.

ABSTENTION : Mme LAROUY-KERSUZAN Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'extension du périmètre Natura 2000.

Convention Territoriale Globale avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

La Convention territoriale globale est une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant. La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire. La convention territoriale

globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Déployées en remplacement des Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ → PSU/PSO), les Conventions Territoriales Globales désignent, depuis le 1er janvier 2020, le nouveau cadre contractuel stratégique et politique de référence établi entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités territoriales. Véritables démarches d'investissement social et territorial, les CTG prennent la forme d'un plan d'actions dont la mise en place, via des moyens financiers et humains identifiés, peut s'étaler sur 4 à 5 ans.

Les Conventions Territoriales Globales s'appliquent dans l'ensemble des domaines d'interventions de la CA : parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse, logement, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique.

Après discussions et questionnements sur le contenu de la convention (prestations incluses, projets...), il a été décidé d'approfondir l'analyse de la convention entre la CDC et la CNAF.

La décision est ajournée au prochain conseil municipal.

Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT)

M. le Maire a transmis au conseil le rapport de la CLECT sur les charges transférées à la Communauté de Communes, et sur la contrepartie financière déduites des attributions de compensation. Il est à noter qu'aucune charge n'a été transférée pour la commune de Gironde sur Dropt, induisant une dotation non impactée de la part de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal valide le rapport à l'unanimité.

Convention avec Caudrot de prêt mutuel de matériels et de véhicules

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une convention est en cours d'élaboration avec la commune de Caudrot ; elle vise à mutualiser les matériels disponibles.

- le petit matériel est mis à disposition gratuitement par et pour les deux communes, dans le but d'une utilisation maximale.
- les véhicules sont mis à disposition moyennant participation financière, par et pour les deux communes.

La convention finalisée sera présentée au conseil municipal dans les prochaines semaines.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le droit de préemption urbain relativement à la vente d'un bien situé : 126 allée Garonne, lotissement Ruisseau Fontaine, parcelle cadastrée AV 122.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien indiqué ci-dessus.

Informations diverses

Commission de Contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le conseil municipal et plus particulièrement les membres de l'opposition, que chaque liste doit avoir un membre participant à la Commission de contrôle des listes électorales.

Il s'agit d'une obligation légale imposée par le Code Electoral.

Ces listes vont être refondues et rééditées en fin d'année 2023.

Aussi M. le Maire sollicite la participation de Mme ROSOLEN et de Mme LAROUIKERSUZAN pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Projet construction de logements par Gironde Habitat

M. le Maire remet à chaque membre du conseil un exemplaire un plan du projet de construction des logements Place de la république et rue André Dupuy-Chauvin par Gironde Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.